

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 26 janvier 2026 19:00

En exercice : 24

Présents : 19

Excusés : 4

Absents : 1

Date de la convocation :
09/01/2026

Président de séance :
Jean-Louis ROY

Secrétaire de séance :
Bernard GUILLOTEAU

N° interne de l'acte :
D13_01_2026

lundi 26 janvier 2026, le Conseil Municipal de Mairie de Sèvremont s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Salle les Lavandières - La Pommeraie-sur-Sèvre.

Membres présents :

Anita BERNARD, Ludovic BERNARD, Alexandra BITEAU, Eric CLAIRGEAUX, Albert CORNUAU, Laurent DESNOUHES, Nathalie DUBIN, Magalie GUICHETEAU, Bernard GUILLOTEAU, Véronique JOLY, Nicolas LANOUE, Anne-Claude LUMET, Catherine LUMINEAU, Johann PASQUEREAU, Céline RAVAUD, Christian RIGAUDEAU, Jean-Louis ROY, Alain SCHMUTZ, Adeline YVAI-NURDIN

Membres excusés et représentés par pouvoir :
Nicolas STEENO (donne pouvoir à : Jean-Louis ROY)

Membres excusés
Emilie CHARRIER, Antoine HERITEAU, Marie-Odile ROCHAIS

Membres Absents :
Charlène RANTIERE

VENTE D'UN BÂTIMENT ET D'UN TERRAIN SUR LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE LES CHÂTELLIERS-CHÂTEAUMUR

Monsieur le Maire indique que la SCI Timadel a souhaité se porter acquéreur du local commercial que ses gérants louent actuellement, situé cité des forges sur la commune déléguée de Les Châtelliers-Châteaumur et d'une partie du parking situé à l'arrière de ce local.

Un accord entre la commune et la SCI Timadel a été trouvé sur les bases suivantes :

Vente du local commercial au prix de 115 000 €

Vente d'une partie du parking au prix de 20 € le m².

Le service des domaines sollicité à cet effet, a évalué l'ensemble à 128 000 €.

Monsieur le Maire propose de donner un accord de principe à la vente à la SCI Timadel selon les modalités précitées, la vente définitive faisant l'objet d'une autre délibération avec les numéros de parcelles concernées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés, approuve la proposition de Monsieur le Maire.

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

Ainsi délibéré les jours, mois et an que
dessus et le présent extrait certifié conforme
au registre.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Sèvremont

Le Maire Jean-Louis ROY

Le Secrétaire de séance,

Bernard GUILLOTEAU



Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le : 02 février 2026